

Vendredi 10 avril 2020

Covid-19 : Point sur la situation économique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Face à l'épidémie de Covid-19, autour de Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, l'ensemble des services de l'État en Provence-Alpes-Côte d'Azur veillent à la bonne mise en œuvre des mesures prises pour soutenir les entreprises et leurs salariés.

■ Une mobilisation entière en faveur de l'économie

L'ensemble des services de l'État, au niveau départemental et régional, en étroite collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les métropoles et toutes les collectivités territoriales sont pleinement mobilisés avec la Banque de France, la Banque Publique d'Investissement, l'URSSAF, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat pour soutenir l'économie de notre région.

Par ailleurs, le patronat ainsi que les filières de la pétrochimie, de l'aéronautique, du transport, du BTP et de l'agriculture sont régulièrement consultés.

Cette semaine, Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a également échangé avec les représentants du bâtiment et des travaux publics. Cette réunion, après la parution du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction, a permis de faire le point sur les modalités de la reprise de l'activité du secteur.

■ Les mesures d'accompagnement mises en place en Provence-Alpes-Côte d'Azur

➤ Le chômage partiel

Au 7 avril 2020 en région, **plus de 65 720 demandes d'activité partielle** ont été enregistrées (contre 600 au 16 mars, date du début du confinement) **par 57 760 entreprises de la région**. Cela concerne près de **457 900 salariés** et représente en moyenne 70 jours ouvrés.

Avec 9,5 % des demandes nationales, Provence-Alpes-Côte d'Azur **est la troisième région ayant reçu le plus de demandes d'activité partielle** après l'Île-de-France (20,2 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (13,1 %).

92% des établissements ayant fait une demande ont moins de 20 salariés.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13

80 secteurs d'activité sur 88 sont concernés, parmi lesquels :

- la restauration ;
- les travaux de construction spécialisés ;
- le commerce de détail ;
- les transports ;
- les services d'action sociale : aide à domicile, aide au travail pour les handicapés, crèches et gardes d'enfants, assistance sociale... ;
- l'hébergement ;
- les services dans le domaine du bâtiment, de l'aménagement paysager (plantation, entretien de parcs et jardins) ;
- le commerce et la réparation automobiles.

Pour faire face à l'afflux inédit de sollicitations de la part des entreprises, le système de gestion du dispositif national a été adapté. Il permet de délivrer automatiquement les codes de connexion et de générer une réponse automatique d'acceptation 48 heures après le dépôt de la demande de l'entreprise. Par ailleurs, délai de 30 jours a été donné aux entreprises pour déposer leur demande, avec effet rétroactif, pour sécuriser toutes les entreprises qui n'ont pas encore pu le faire.

Avec une moyenne régionale de 1 700 demandes chaque jour depuis le début de la crise, les services de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur (DIRECCTE) ont mis en place **une cellule d'appui aux entreprises** en lien avec les réseaux consulaires mais aussi pour accompagner les filières stratégiques régionales et les secteurs les plus touchés par la crise.

➤ **Le fonds de solidarité : plus de 43 750 entreprises ont déjà reçu une aide financière de l'État en région**

Le fonds de solidarité, mis en place par l'État et les régions pour aider les petites entreprises est également opérationnel depuis le 31 mars. **Dans notre région, plus de 43 750 entreprises ont déjà reçu une aide financière de l'État pour un montant total de 58,3 millions d'euros.**

➤ **Un Prêt Garanti par l'État pour soutenir la trésorerie des entreprises et des professionnels**

L'État a mis en place une garantie de **300 milliards d'euros de prêts bancaires au plan national**. L'ensemble des réseaux bancaires professionnels, en collaboration avec le groupe public Bpifrance, déploient un dispositif inédit permettant aux entreprises de demander à leur banque habituelle un **Prêt Garanti par l'État (PEG)** pour soutenir leur trésorerie. Ce dispositif qui concerne les entreprises de toutes tailles, quelle que soit leur forme juridique (société, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations ayant

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13



une activité économique, etc.), à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement.

Deux semaines après le lancement de ce dispositif, BPI faisait état d'un montant global pour notre région de **près de 425 millions d'euros de prêts accordés ou demandés par les entreprises dans le cadre de ce Prêt Garanti par l'État.**

Dans le cadre de la crise, BPI France a par ailleurs développé différents soutiens spécifiques d'un montant total pour la région de **155 millions d'euros pour financer la trésorerie des TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire** qui auraient fait l'objet d'une fermeture administrative ou d'une perte de chiffre d'affaires.

➤ La médiation de crédit

182 demandes de médiation de crédit ont été enregistrées au 8 avril 2020 par la Banque de France pour les entreprises de la région. Les Bouches-du-Rhône représentant, avec 102 demandes déposées, le département le plus actif. Ce dispositif public vient en aide depuis 2008 à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit).

➤ Le report d'échéances fiscales et sociales

La Direction Régionale des Finances Publiques et l'URSAFF accompagnent quotidiennement les entreprises.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 5 455 entreprises ont sollicité les services des directions des Finances Publiques de la région pour bénéficier de dispositifs d'accompagnement (demandes de délais de paiement et de reports d'échéances en matière d'impôts directs, remboursement accéléré des crédits d'impôts, etc.). Le montant total des demandes s'élève aujourd'hui à plus de 149,3 M€.

143 739 entreprises sont concernées par le report de délais de paiement des échéances sociales pour un montant total de 391 470 975 euros. Si le report est automatique pour les entreprises individuelles (artisans, commerçants et professions libérales) il est fait sur demande des employeurs du secteur privé. Pour ces derniers, la moitié des cotisations sociales ont fait l'objet d'un report.

L'URSSAF a par ailleurs reçu près de **35 360 demandes d'accompagnement** de la part des entreprises relatives à la suspension des délais accordés sur des dettes antérieures ou encore à l'action sanitaire et sociale pour les entreprises individuelles.

➤ Des fiches conseils métiers pour les salariés et les employeurs

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)



Le ministère du Travail, avec l'aide d'experts, a rédigé des fiches conseils destinées aux employeurs et aux salariés, pour se protéger des risques de contamination au Covid-19.

10 fiches supplémentaires ont été mises en ligne cette semaine (pour les chauffeurs-livreurs, plombiers, collectes des ordures ménagères...).

Au total, 19 fiches métiers sont actuellement disponibles sur le site du ministère : <https://travail-emploi.gouv.fr/> recouvrant les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'agroalimentaire ; du commerce de détail, de la restauration, de l'hôtellerie ou encore des services (chauffeur/livreur, agent de sécurité, dépannage/intervention à domicile...).

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)